



Procès-verbal

Réunion du Comité de pilotage du Projet d'appui à l'Instance nationale pour la prévention de la torture (INPT) et l'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes (INLCTP)

Lundi 12 avril 2021

Ordre du Jour :

- Présentation des principales réalisations de l'année 2020
- Présentation et validation des activités prévues pour l'année 2021
- Présentation et validation des propositions de changements éventuels

Présents :

- Mme Raoudha Laabidi, Présidente de l'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes
- M. Féthi Jarray, Président de l'Instance nationale pour la prévention de la torture
- M. Ton Lansink, Ambassadeur du Royaume des Pays Bas en Tunisie
- Mme Alissar Chaker, Représentante Résidente Adjointe du Bureau du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en Tunisie
- M. Omar Fassatoui, Officier des droits de l'homme, représentant le Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) en Tunisie
- Dr Hamida Dridi, présidente de la Commission des études et de la recherche de l'INPT
- Mme Saida Mbarek, présidente de la Commission des femmes, des enfants et des personnes en situation de vulnérabilité de l'INPT
- M. Hafedh Bouktif, conseiller technique principal (a.i) Justice et Droits Humains au Bureau du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en Tunisie
- M. Mohamed Mzem, expert national en appui aux instances des droits humains au Bureau du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en Tunisie

Mots d'ouverture des co-président-e-s du Comité de pilotage :

Mr Hafedh Bouktif, modérateur de la réunion, a souhaité la bienvenue aux participants à cette deuxième réunion du Comité de pilotage du Projet d'appui à l'Instance nationale pour la prévention de la torture (INPT) et l'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes (INLCTP). Il a ensuite présenté l'ordre du jour de la réunion avant de céder la parole aux co-président-e-s du CoPil pour les mots d'ouverture.



Mme Raoudha Laabidi, présidente de l'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes (INLCTP), a souhaité la bienvenue à tous les participants et remercié tous les efforts fournis par les différents partenaires durant l'année 2020 qui a été une année difficile vu le contexte de la crise sanitaire. Cette année a permis à l'instance de revoir sa manière d'agir et de questionner ses réponses à plusieurs thématiques. Elle a souligné que c'était une année très réussie pour l'Instance qui a pu, avec l'appui de tous ses partenaires, assurer la prise en charge des victimes à 100%. Les activités qui ont été entamées avec le PNUD et le HCDH ont constitué des pas extrêmement importants pour l'instance qu'il faudrait continuer et renforcer. Elle a, par ailleurs, annoncé que l'Instance travaille sur la mise en place d'un centre de formation et de formation de formateurs et a appelé le projet à l'appuyer.

M. Féthi Jarray, président de l'Instance Nationale pour la Prévention de la Torture (INPT), a souhaité la bienvenue à tous les participants et les a remerciés pour le soutien qu'ils ont consacré. Il a également appelé à renforcer la coopération entre les deux instances dans la mise en œuvre du projet. Tout en rappelant et saluant les principales réalisations d'appui à l'INPT du projet au cours de l'année 2020, Mr Jarray a souligné l'importance des activités planifiées pour 2021. Il a souhaité la réussite de ces objectifs ambitieux et souligné la volonté de trouver des solutions adéquates pour aller en avant et relever les défis dans ce contexte de crise sanitaire.

M. Ton Lansink, Ambassadeur du Royaume des Pays-Bas en Tunisie, a souhaité la bienvenue à tous les participants et les a remerciés. Il a affirmé l'importance des droits humains dans la politique des Pays-Bas. Il a souligné l'importance des missions des deux instances dans la protection des droits humains et le défi qu'elles constituent dans la nouvelle et fragile démocratie tunisienne. Il a félicité les partenaires du projet des résultats obtenus en 2020 malgré les difficultés engendrées par la crise sanitaire et souhaité un meilleur succès en 2021.

Mme Alissar Chaker, Représentante Résidente Adjointe du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en Tunisie, a souhaité la bienvenue à tous les participants et salué leurs efforts et implication dans la mise en œuvre du projet. Elle a remercié les Pays-Bas pour l'appui à plusieurs projets dont celui présent. Elle a salué les avancées de la Tunisie dans la prévention de la torture et la lutte contre la traite et réaffirmé l'engagement du PNUD pour continuer à soutenir ces efforts. Elle a souligné la place importante des droits humains dans le travail du PNUD et des principes qu'il défend et de l'important apport du travail conjoint avec le HCDH dans ce domaine. Elle a enfin souligné l'importance de cette réunion du COPIL, qui constitue une structure de gouvernance fondamentale et qui permettra aux partenaires d'évaluer le contexte et s'accorder sur les réajustements nécessaires.

M. Omar Fassatoui, au nom du Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) en Tunisie, a souhaité la bienvenue à tous les participants et les a remerciés pour leurs efforts. Il a remercié les Pays-Bas pour leur appui aux différents projets concernant les Droits Humains. Il a également salué le travail considérable et innovateur effectué par les Instances malgré la crise sanitaire. Il a réaffirmé la volonté du HCDH à travailler dans le cadre de projets conjoints que ce soit avec le PNUD et autres agences onusiennes ou également avec des partenaires institutionnels dans l'optique de favoriser la coopération et les synergies. Il a enfin salué les réalisations de 2020 et souhaité la réussite pour les activités prévues pour 2021.



Présentation des réalisations de 2020 :

Présentation :

M. Mohamed Mzem, expert national en appui aux instances des Droits humains au PNUD, a commencé par rappeler la stratégie d'intervention du projet (Effets, produits et résultats attendus) et ses références dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable de 2021-2025 pour la Tunisie (UNSDCF), Programme de pays pour la Tunisie 2021-2025 du PNUD (CPD), et le Programme Pays pour la Tunisie du HCDH.

Il a ensuite exposé le contexte de l'année 2020 et ses répercussions. En effet, la crise sanitaire de la COVID-19 a engendré, en plus du ralentissement de la mise en œuvre des activités, une fragilisation des conditions des personnes privées de liberté et apparition de nouveaux lieux et formes de privation de liberté d'une part, et la détérioration de la situation des victimes de traite et des populations vulnérables ainsi qu'une identification et prise en charge plus difficiles d'autres part. Sur un autre niveau, les difficultés économiques et sociales que connaît la Tunisie impliquent un manque de ressources pour les partenaires ainsi que l'augmentation des tensions sociales et mouvements de protestation d'où des risques de violations des droits et des libertés d'une part, et l'amplification du phénomène de traite de personnes et la détérioration de la situation des victimes et personnes vulnérables d'une autre part.

Il a ensuite souligné les réponses apportées à ce contexte et les leçons apprises. En effet, d'une part, le contexte a poussé l'INPT à augmenter et diversifier d'une manière considérable son travail et à en élargir le champ : intensification des visites dans les lieux de privation de liberté "classique", organisation de visites aux "nouveaux" lieux de privation de liberté (centres de confinement...), présence sur le terrain lors de protestations, élaboration et publication de principes relatifs à la prévention de la torture et mauvais traitement et au respect des standards et bonnes pratiques lors de la privation de liberté dans le cadre de la crise sanitaire, développement de la capitalisation de l'expérience et de la communication vers les populations, les autorités publiques et les parties concernées. D'autre part, la crise et ses impacts sur le phénomène de la traite et sur les conditions de vie des victimes, notamment celles les plus vulnérables (Femmes, enfants, migrants...etc.) a poussé l'INLCTP à explorer de nouvelles voies et partenariats pour l'assistance aux victimes et autres personnes à risque, notamment par la distribution d'aide (nourriture, vêtements, produits hygiéniques). Il a conclu que la crise sanitaire et les mesures restrictives peuvent retarder certaines activités des institutions partenaires, mais d'un autre côté engendrer des dynamiques nouvelles et positives d'adaptation et de réponse à la crise et affirmé que le recours à la planification (plans de contingence) et aux méthodes et outils de travail et de communication alternatifs (visioconférences, webinaires...) contribue non seulement à la résilience de ces institutions mais aussi à l'adoption de nouvelles méthodes de travail qui pourraient avoir un effet positif même en temps normal.

Enfin, il a présenté les principales réalisations du projet en 2020. Il a mis l'accent sur l'appui qu'a apporté le projet pour la réponse des instances à la crise sanitaire que ce soit dans l'adoption de nouveaux outils et méthodes de travail ou également dans l'élargissement de leurs champs d'intervention à des défis engendrés par la crise. (Pour les détails des réalisations, voir annexe 1).

Discussion

Mme Raoudha Laabidi, après avoir remercié le PNUD et le HCDH des efforts déployés pour la réalisation de ces activités et les Pays-Bas pour leur appui à la Tunisie et aux instances, a souligné que plusieurs activités ont été retardées à cause de la pandémie et demandé s'il y avait la possibilité de réajuster le projet selon les besoins imposés par la pandémie. Dans ce cadre, elle a affirmé que bien que le nombre de victimes



ait baissé en 2020 par rapport à 2019, le profil des victimes et des trafiquants a changé par la montée de la cybercriminalité qui a touché principalement les femmes et les enfants notamment l'exploitation sexuelle des enfants qui a connu une augmentation de 180,6%. Elle a considéré que la mise en place du centre de formation et de formation de formateurs devient pressante pour que l'Instance puisse revoir sa méthode de formation et assurer la formation sur la cybercriminalité. Elle a annoncé que l'Instance a introduit un nouveau module imposé par les circonstances et qui concerne la migration. Elle a affirmé que les effets de la pandémie vont continuer sur plusieurs années ce qui impose de revoir et réajuster nos plans selon les besoins créés par cette situation. Elle a exprimé la difficulté pour l'INLCTP de faire face à la nécessité créée par cette situation pour l'Instance d'aller vers les victimes et de se déplacer pour assurer l'écoute et la prise en charge surtout qu'une grande partie de ces victimes sont des migrants dont presque 83% sont dans une situation irrégulière et qui ont peur d'être rapatriés. Dans ce sens, elle a exprimé le besoin ressenti par l'Instance d'avoir un moyen de transport pour aller vers les victimes pour assurer l'identification, l'écoute et la prise en charge, elle a appelé à étudier la possibilité de doter l'INLCTP d'un moyen de transport pour faire face à ce besoin. Mme Laabidi, tout en saluant l'avancée dans la mise en place du site web de l'Instance, a insisté sur l'appui pour le développement de la communication de l'Instance dont notamment la salle de visioconférence et de formation à distance qui va être d'une très grande utilité pour faire face aux circonstances sanitaires et pour l'enrichissement et le partage de l'expérience tunisienne en matière de lutte contre la traite des personnes notamment avec les pays africains dans le cadre du centre de formation et de formation des formateurs. Elle a ensuite mis l'accent sur l'importance de démarrer l'aménagement du siège de l'Instance pour prendre en considération les besoins des victimes notamment les personnes avec handicap.

Mme Alissar Chaker a proposé, si les membres du CoPil l'approuvent, de donner à l'équipe d'exécution du projet la flexibilité d'ajuster certaines activités du projet pour inclure les nouvelles réalités créées par la pandémie notamment le travail sur la cybercriminalité et l'aménagement du siège. Concernant le moyen de transport, elle a exprimé que le PNUD va explorer la possibilité de transférer à l'Instance un véhicule du PNUD.

M. Féthi Jarray, après avoir salué les efforts effectués par l'INLCTP, a souligné les conditions difficiles du travail des instances. Il a appelé les partenaires à soutenir le centre de recherche, de formation et d'information de l'INPT. Il a également appelé à soutenir la promotion de l'expérience tunisienne de l'INPT dans la région notamment pour partager cette expérience avec la Libye qui s'apprêterait à ratifier l'OPCAT et aussi avec la Palestine qui a sollicité l'INPT plusieurs fois. Il a aussi sollicité le projet pour appuyer l'INPT pour la mise à niveau de son site web et pour le prix Nelson Mandela dont elle avait annoncé la création le 18 juillet dernier.

Mme Saida Mbarek, présidente de la Commission des femmes, des enfants et des personnes en situation de vulnérabilité de l'INPT, a rappelé l'importance de la coordination entre les deux instances notamment concernant les migrants. Elle a mis l'accent sur le rôle de l'INPT dans l'amélioration de la situation des migrants dont notamment la visite qu'elle a effectuée au centre de rétention d'El Ouardia dont le rapport a contribué au jugement rendu par le Tribunal administratif ordonnant leur libération. Elle a affirmé que l'INPT a remarqué lors de ses visites que ces personnes ne savent pas où elles pourraient s'adresser pour signaler leurs problèmes et qu'elles ignorent souvent l'existence de l'INLCTP, d'où la nécessité de mettre en place un programme de collaboration entre les deux instances.



Présentation des activités programmées en 2021 et ajustements préconisés :

Présentation :

M. Mohamed Mzem, tout en affirmant que la majeure partie des propositions et sollicitations exprimées dans la discussion sont déjà prévues dans le plan de travail de 2021, a présenté les activités planifiées pour cette année. Il a souligné que l'élaboration de ce plan est basée sur l'adaptation au contexte de la pandémie et sur le retour d'expérience du travail de l'année dernière notamment en prenant en considération les recommandations des plans de contingences élaborés pour les deux instances. Ces activités s'articulent sur 5 axes :

- L'appui logistique
- L'appui stratégique
- L'appui pour l'information et la sensibilisation
- L'appui pour la production et la diffusion de la connaissance
- L'appui pour la coordination avec les partenaires

Un document contenant les détails de toutes les activités prévues ayant été préalablement partagé avec les membres du CoPil (voir annexe 2), Mohamed Mzem a exposé les principales activités pour chaque axe :

1- Appui logistique :

- Aménagement du siège de l'INLCTP : L'aménagement du siège va faciliter l'accès pour les victimes, préserver leur anonymat (circuit spécifique aux victimes), avec la prise en considération des besoins spécifiques de certaines victimes (personnes avec handicap, femmes parfois accompagnées d'enfants et de bébés...etc.).
- Aménagement d'une salle de visioconférences et de formation présentielle/virtuelle pour chaque instance : La salle de visioconférence et formation à distance renforcera les capacités des instances à continuer leur travail dans des circonstances de crise.
- Acquisition de licences "Zoom" pour les membres et le staff des instances : Les licences Zoom vont faciliter aussi la communication sécurisée de chaque instance en interne et avec les partenaires et les bénéficiaires. Elle peut toucher ainsi des personnes qui se trouvent dans des régions éloignées et/ou qui ne peuvent pas ou ne veulent pas se rendre au siège.

2- Appui stratégique :

- Accompagnement dans l'élaboration du plan stratégique de chaque instance : Engager un consultant expert en planification stratégique ou un bureau d'études pour l'élaboration d'un plan stratégique pour chaque instance. Cette prestation implique aussi l'organisation d'un atelier pour chaque instance avec les membres et les PR concernées pour identifier les besoins et/ou les former. Un rapport final pour chaque instance décrivant le plan stratégique élaboré sera conçu et imprimé en un nombre réduit d'exemplaires pour l'usage interne. Ce plan stratégique sera accompagné de plan d'action et de fiches de projets.
- Appui à l'élaboration et/ou la mise à jour des stratégies de communication : Engager un consultant expert en communication ou un bureau d'études / agence de communication pour l'élaboration d'une stratégie de communication pour chaque instance. Cette prestation implique aussi l'organisation d'un atelier pour chaque instance avec les membres et les PR concernées pour identifier leurs besoins et/ou les former. Un rapport final pour chaque instance décrivant la stratégie de communication élaborée sera conçu et imprimé pour l'usage interne.



3- Appui pour l'information et la sensibilisation :

- Réalisation de l'enquête nationale sur les connaissances et les perceptions de la population tunisienne relatives aux phénomènes de la torture et de la traite des personnes et aux rôles de l'Instance nationale pour la prévention de la torture (INPT) et l'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes (INLCTP). Cette enquête aidera chaque instance à élaborer son plan stratégique, action et communication pour prendre en considération la réalité sur le terrain.
- Création du site Web de l'INLCTP : Site en 3 langues : arabe, français et anglais. Le site sera adapté à l'utilisation par téléphone pour prendre en considération les personnes qui n'ont pas accès à un ordinateur. Le site sera adapté à la récolte des signalements pour des personnes qui se trouvent dans des régions éloignées et/ou qui ne peuvent pas ou ne veulent pas se rendre au siège. Le site comportera un "espace victimes" qui facilite à celles-ci l'accès à l'information notamment concernant l'assistance et l'orientation.
- Mise à niveau du site web de l'INPT.

4- Appui pour la production et la diffusion de la connaissance :

- INLCTP : Appui pour la réalisation d'une étude sur le profil des victimes de traite des personnes.
- INPT : Appui pour la production et la diffusion du « Manuel de droit pénitentiaire » et du « Guide du prisonnier » ; Appui pour la présentation et la discussion du « Manuel du droit pénitentiaire » aux professionnels du droit ; Appui pour l'organisation de l'atelier de capitalisation de l'expérience de l'INPT sur la situation des personnes vulnérables dans les lieux de privation de liberté.
- Organisation de la 1ère édition du "Laboratoire des droits" : Une édition conjointe entre l'INPT et l'INLCTP destinée à l'analyse de l'impact de la pandémie de COVID-19 et des réponses apportées dans le domaine de la prévention de la torture et de lutte contre la traite des personnes, en capitalisant l'expérience que les instances ont développée pendant cette période de crise sanitaire.

5- Appui pour la coordination avec les partenaires :

- Appui aux OSCs : Mise en œuvre des projets associatifs en partenariat avec l'INLCTP visant la réinsertion socioéconomique des victimes de la traite touchées par la crise de la COVID-19.
- Appui à la coordination inter-instances et avec le Gouvernement et le Parlement : Organisation d'ateliers d'échange inter-instances et avec les acteurs concernés (Gouvernement, ARP, Justice, instances indépendantes...etc.) sur la mise en œuvre des recommandations du rapport annuel.
- Appui pour l'organisation d'une conférence pour la présentation du rapport annuel de l'INLCTP.
- Appui pour l'organisation du colloque international de l'INPT.

Enfin, Mohamed Mzem, vu les circonstances exceptionnelles de la pandémie de la COVID-19 qui ont retardé la mise en œuvre de certaines activités et engendré de nouveaux besoins, a exprimé la demande de l'équipe du projet à étendre sa durée jusqu'au 31 décembre 2022 et de l'adapter pour répondre aux circonstances et aux nouveaux besoins.

Discussion :

Mr Omar Fassatoui a insisté sur l'importance d'adapter le projet aux circonstances et d'apporter les réponses adéquates aux nouveaux besoins des instances.

Dr Hamida Dridi, présidente de la Commission des études et de la recherche de l'INPT, a exprimé son souhait d'appuyer sa commission et le « INPT center » pour produire des études et des recherches notamment à travers des experts. Elle a également appelé l'INLCTP à collaborer avec ce centre.



Mme Raoudha Laabidi a proposé de programmer des réunions techniques pour approfondir la discussion et faire le suivi de la mise en œuvre des activités et des ajustements nécessaires.

Mr Féthi Jarray a appelé à élaborer un calendrier de mise en œuvre de ces activités.

Mr Hafedh Bouktif a confirmé que l'équipe du projet va organiser des réunions techniques avec les instances pour aller dans les détails de mise en œuvre des activités. Il a affirmé que les activités planifiées sont formulées d'une manière flexible qui permet de les réajuster pour prendre en considération le contexte de pandémie et les demandes et recommandations des Instances. Il a appelé à ce que ces réunions soient l'occasion d'entamer la planification pour 2022 dans une logique de continuité dans l'objectif d'atteindre les résultats visés par le projet et ainsi apporter des changements effectifs au niveau des capacités des instances et au niveau des populations également pour qu'elles connaissent plus et mieux les instances, leurs prérogatives, leurs rôles et leurs modalités d'intervention et de protection.

Validation des ajustements :

Les membres du CoPil ont validé, sur la base de l'approche et la démarche discutées, l'extension du projet jusqu'au 31 décembre 2022 et son adaptation aux circonstances et aux nouveaux besoins qui fera l'objet de réunions techniques avec les instances.

Clôture de la réunion :

Au terme de la réunion Mr Hafedh Bouktif a remercié et salué les efforts de toutes les parties du projet, en l'occurrence les instances, les Pays-Bas, le PNUD et Le HCDH et les collègues impliqués dans la mise en œuvre du projet.

<p>Pour le Bureau du Programme des Nations Unies pour le développement en Tunisie, Mme Alissar Chaker, Représentante Résidente (a.i) :</p> <p>Date : 11-Sep-2021</p> <p>Signature :</p> 	<p>Pour l'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes, Mme Raoudha Laabidi, Présidente :</p> <p>Date :</p> <p>Signature :</p> 
<p>Pour le Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme en Tunisie, Mme Elodie Cantier-Aristide, Représentante :</p> <p>Date :</p> <p>Signature :</p> 	<p>Pour l'Instance nationale pour la prévention de la torture, M. Féthi Jarray, Président :</p> <p>Date : 14 juil/sep 2021</p> <p>Signature :</p>  



Annexe 1 : Principales réalisations de l'année 2020

Effet 1 :	L'Instance Nationale pour la Prévention de la Torture (INPT) et l'Instance Nationale de Lutte Contre la Traite des Personnes (INLCTP) sont performantes dans la réalisation de leur missions et attributions respectives, conformément à leurs mandats spécifiques et aux standards internationaux	
Produit	Résultat atteint 2020	Activités
Produit 1.1 : Les capacités logistiques et en communication des Instances sont renforcées	<p>-Les besoins en aménagement du siège de l'INLCTP identifiés : Aménagement pour les personnes à mobilités réduites ; Préservation de l'anonymat des victimes</p> <p>Le Minibus de l'INPT aménagé en bureau mobile</p>	<p>INLCTP : Réalisation d'une mission d'identification des besoins en aménagement des locaux par un architecte Elaboration d'un plan d'aménagement validé par l'INLCTP</p> <p>INPT : Un minibus a été transformé en bureau mobile qui permet les déplacements et le travail de 6 à 8 personnes. Ce bureau comporte un espace de travail équipé de 6 à 8 places, un espace de repos avec une couchette et des équipements de cuisine et d'hygiène. Ce minibus renforce la capacité logistique pour l'INPT pour effectuer des visites approfondies et de longue durée dans des lieux de privation de liberté et surtout de bénéficier d'un espace qui garantit la confidentialité du travail notamment les entretiens avec les bénéficiaires.</p>
Produit 1.2 : Les capacités des Instances en planification et programmation stratégiques et opérationnelles sont améliorées	Deux plans de contingence au profit de l'INPT et INLCTP élaborés et validés	<p>Dans le cadre de l'appui aux instances pour renforcer leur résilience face à la pandémie COVID-19, un plan de contingence a été élaboré pour chaque instance à travers une mission d'un expert en planification stratégique. L'objectif principal de cet appui est de renforcer les capacités d'adaptation, de réaction et de relèvement de l'INPT et de l'INLCTP face à des circonstances exceptionnelles pouvant entraver la marche ordinaire de leurs services, afin d'assurer la continuité de ces derniers de manière efficace et au temps opportun.</p>



		Le plan de contingence permet de formaliser un « processus de management de crise » à partir du retour d'expérience de la gestion (en cours) de la pandémie COVID-19 et l'anticipation d'évènements similaires susceptibles de menacer la continuité de l'activité.
Effet 2 :	Les populations, en particulier les populations directement concernées par les interventions des Instances, sollicitent leurs interventions et accèdent à leurs services respectifs	
Produit	Résultat atteint 2020	Activités
Produit 2.1 : Les populations, en particulier celles directement concernées par les interventions des Instances, y compris les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables, sont mieux informées et sensibilisées sur les rôles respectifs des Instances, leurs prérogatives et modalités de saisine et d'intervention.	- Informer les populations sur les interventions de l'INPT et de l'INLCTP	<p>INLCTP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Célébration de la journée nationale de l'abolition de l'esclavage par l'INLCTP le 23 janvier 2020 - Célébration le 28 Juillet 2020 par l'INLCTP de la journée mondiale de la lutte contre la traite d'êtres humains (30 juillet) par la participation à la campagne internationale « Cœur bleu » et l'organisation d'une rencontre débat avec les jeunes et les OSC. - Production et diffusion d'une vidéo de sensibilisation de Raoudha Laabidi, présidente de l'INLCTP sur le rôle de l'Instance dans la lutte contre la traite d'êtres humains en tant que violence contre les femmes, dans le cadre des « 16 jours d'activisme contre la violence basée sur le genre » <p>INPT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Webinaire pour présenter les visites effectuées par l'INPT pendant le confinement général (mois d'avril, mai et juin) réalisé en juin 2020 - Célébration de la journée internationale Nelson Mandela (18 juillet 2020 par l'organisation d'une rencontre-débat avec les jeunes et les OSC. - production et diffusion d'une vidéo de sensibilisation de Saida Mbarek, membre de l'INPT et présidente de la commission femmes, enfants et catégories vulnérables sur le rôle de l'Instance dans prévention de la torture et des mauvais traitements dans les lieux de privation de liberté en tant que violence contre les femmes, dans le cadre des « 16 jours d'activisme contre la violence basée sur le genre »



<p>Produit 2.3 : Les media, les organisations syndicales et professionnelles, le secteur privé, et les OSC, en particulier celles œuvrant pour la protection des droits humains et l'assistance aux populations vulnérables et exposées aux risques liés à la torture et à la traite des personnes, sont informées et sensibilisées sur les mécanismes d'intervention des instances concernées et sont mieux outillées pour apporter des réponses appropriées</p>	<p>Les capacités de 5 associations œuvrant dans la prévention de la traite et la protection des victimes sélectionnée, ont été renforcées</p>	<p>INLCTP : 5 Grants pour appuyer des projets associatifs visant la réinsertion socioéconomique des victimes de la traite touchées par la crise COVID-19 ont été octroyé à 5 associations en partenariat avec le projet Entreprenariat & développement, et le projet Tamkeen :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Association « Institut Tunisien de Réhabilitation des survivants de la torture -NEBRAS » - Association « ATAA SWANI » - Djerba - Association Femmes, jeunes et enfants – Jendouba - Association des commerçants de Benguerden - Association « Organisation Volonté et Citoyenneté (OVC) » - Gabes
<p>Effet 3 :</p>	<p>L'Instance nationale pour la prévention de la torture (INLPT) et l'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes (INLCTP) produisent et partagent des connaissances en matière de prévention de la torture et de lutte contre la traite des personnes</p>	
<p>Produit</p>	<p>Résultat atteint 2020</p>	<p>Activités</p>
<p>Produit 3.1 : Des recherches en lien avec la prévention de la torture et la lutte contre la traite des personnes sont réalisées et diffusées</p>	<p>L'INLCTP et l'INPT ont été appuyées pour la traduction et la publication de plusieurs rapports</p>	<p>INLCTP : -Traduction en français et en anglais du rapport annuel de l'INLCTP</p> <p>INPT : - Traduction en français et impression du premier rapport annuel de l'INPT (2016-2017) - Traduction en français du « Rapport succinct relatif aux visites préventives ciblées des lieux de détention dans le cadre de la lutte contre la pandémie du Coronavirus » - Traduction en anglais du « Rapport succinct relatif aux visites préventives ciblées des lieux de détention dans le cadre de la lutte contre la pandémie du Coronavirus » - Traduction en français du «Rapport du mois d'avril 2020 relatif aux visites préventives ciblées des lieux de détention dans le cadre de la lutte contre la pandémie du Coronavirus»</p>



		<p>- Traduction en français du « Rapport des mois de mai et de juin 2020 relatif aux visites préventives ciblées des lieux de détention dans le cadre de la lutte contre la pandémie du Coronavirus »</p> <p>- Traduction en anglais du rapport du colloque international 2018 de l'INPT</p>
	<p>L'INPT a été appuyée pour documenter et capitaliser ses expériences dans le cadre de la crise COVID-19</p>	<p>INPT : Organisation d'un « Atelier de réflexion sur la privation de liberté des personnes vulnérables en Tunisie pendant la COVID-19 » (29 et 30 septembre 2020)</p>
<p>Produit 3.2 : La coopération internationale avec d'autres Instances homologues est renforcée</p>	<p>Le colloque international de l'INPT 2020 organisé</p>	<p>INPT : Appui technique et logistique pour l'organisation de la 5ème édition du colloque international annuel de l'INPT, cette édition a eu pour thématique « Monitoring des lieux de privation de liberté dans le contexte de la Covid-19 ».</p> <p>Le colloque s'est tenu en format "hybride" : en présentiel à l'hôtel Laico à Tunis et à distance via "Zoom".</p> <p>Le colloque a permis la capitalisation et l'échange d'expériences avec des experts nationaux et internationaux et d'autres MNP et mécanismes internationaux et régionaux (SPT, CPT...)</p>



Annexe 2 : Principales réalisations planifiées pour l'année 2021

Effet 1 :	L'Instance Nationale pour la Prévention de la Torture (INPT) et l'Instance Nationale de Lutte Contre la Traite des Personnes (INLCTP) sont performantes dans la réalisation de leur missions et attributions respectives, conformément à leurs mandats spécifiques et aux standards internationaux	
Produit	Réalizations prévues en 2021	Activités
Produit 1.1 : Les capacités logistiques et en communication des Instances sont renforcées	1.1.1 Appui logistique, aménagement des locaux : - Aménagement pour les personnes à mobilités réduites et pour la préservation de l'anonymat des victimes - Aménagement d'une salle de visioconférences et de formation présentielle/virtuelle pour chaque instance - Acquisition de licences "Zoom" pour les membres et le staff des instances	INLCTP : <ul style="list-style-type: none"> L'aménagement du siège va faciliter l'accès pour les victimes, préserver leur anonymat (circuit spécifique aux victimes), avec la prise en considération des besoins spécifiques de certaines victimes (personnes avec handicap, femmes parfois accompagnées d'enfants et de bébés...etc.) INLCTP et INPT : <ul style="list-style-type: none"> La salle de visioconférence et formation à distance renforcera les capacités des instances à continuer leur travail dans des circonstances de crise Les licences Zoom vont faciliter aussi la communication sécurisée de chaque instance en interne et avec les partenaires et les bénéficiaires, elle peut toucher ainsi des personnes qui se trouvent dans des régions éloignées et/ou qui ne peuvent pas ou ne veulent pas se rendre au siège
	1.1.3 Appui à l'élaboration et/ou la mise à jour des stratégies de communication	INLCTP et INPT : <ul style="list-style-type: none"> Engager un consultant expert en communication ou un bureau d'étude/agence de communication pour l'élaboration d'une stratégie de communication pour chaque instance. Cette prestation implique aussi l'organisation d'un atelier pour chaque instance avec les membres et les PR concernées pour identifier les besoins et/ou les former. Un rapport final pour chaque
	1.1.4 Appui à la coordination inter-instances et avec le Gouvernement et le Parlement	



		<p>instance décrivant la stratégie de communication élaborée sera conçu et imprimé pour l'usage interne.</p> <ul style="list-style-type: none"> L'organisation d'un atelier d'échange avec les acteurs concernés (Gouvernement, ARP, Justice, instances indépendantes...etc.) sur la mise en œuvre des recommandations du rapport annuel.
Produit 1.2 : Les capacités des Instances en planification et programmation stratégiques et opérationnelles sont améliorées	1.2.4 Accompagnement dans l'élaboration du plan stratégique de chaque instance	<p>INLCTP et INPT :</p> <ul style="list-style-type: none"> Engager un consultant expert en planification stratégique ou un bureau d'étude pour l'élaboration d'un plan stratégique pour chaque instance. Cette prestation implique aussi l'organisation d'un atelier pour chaque instance avec les membres et les PR concernées pour identifier les besoins et/ou les former. Un rapport final pour chaque instance décrivant le plan stratégique élaboré sera conçu et imprimé en un nombre réduit d'exemplaires (50) pour l'usage interne Ce plan stratégique sera accompagné de plan d'action et de fiches de projets
Effet 2 :	Les populations, en particulier les populations directement concernées par les interventions des Instances, sollicitent leurs interventions et accèdent à leurs services respectifs	
Produit	Réalisations prévues en 2021	Activités
Produit 2.1 : Les populations, en particulier celles directement concernées par les interventions des Instances, y compris les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables, sont mieux informées et sensibilisées sur les rôles respectifs des Instances, leurs	2.1.1 Appui à la production et diffusion d'outils de sensibilisation et de communication adressés au grand public (Dépliants, timbre spots vidéo et radio, ...)	<p>INLCTP :</p> <ul style="list-style-type: none"> Appui à la célébration de la Journée mondiale de la lutte contre la traite d'êtres humains (30 juillet) par la participation à la campagne internationale « Cœur bleu » <p>INPT :</p> <ul style="list-style-type: none"> Appui à la célébration de la « Journée internationale Nelson Mandela » (18 juillet)



<p>prérogatives et modalités de saisine et d'intervention.</p>	<p>2.1.2 Création du site Web de l'INLCTP</p>	<p>INLCTP :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Site en 3 langues : arabe, français et anglais • Le site sera adapté à l'utilisation par téléphone pour prendre en considération les personnes qui n'ont pas accès à un ordinateur • Le site sera adapté à la récolte des signalements pour des personnes qui se trouvent dans des régions éloignées et/ou qui ne peuvent pas ou ne veulent pas se rendre au siège • Le site comportera un "espace victimes" qui facilite à celles-ci l'accès à l'information notamment concernant l'assistance et l'orientation
	<p>2.1.3 Réalisation d'enquêtes de perception auprès de la population sur le niveau de connaissance des Instances au début et à la fin du projet</p>	<p>INLCTP et INPT :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de l'enquête nationale sur les connaissances et les perceptions de la population tunisienne relatives aux phénomènes de la torture et de la traite des personnes et aux rôles de l'Instance Nationale pour la Prévention de la Torture (INPT) et l'Instance Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes (INLCTP) • Cette enquête aidera chaque instance à élaborer son plan stratégique, action et communication pour prendre en considération la réalité sur le terrain



Produit 2.2 : Les populations, en particulier celles directement concernées par les interventions des Instances, y compris les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables, sont mieux informées et sensibilisées sur leurs droits et les risques liés à la torture et à la traite des personnes	2.2.1 Campagnes d'information et de sensibilisation du grand public, y compris des activités socio-culturelles	<p>INLCTP :</p> <ul style="list-style-type: none"> Appui à la célébration de la Journée mondiale de la lutte contre la traite d'êtres humains (30 juillet) par la participation à la campagne internationale « Cœur bleu » <p>INPT :</p> <ul style="list-style-type: none"> Appui à la célébration de la « Journée internationale Nelson Mandela » Appui à la production et la diffusion d'un guide pour les enfants privés de liberté
	2.2.2 Organiser la 1 ^{ère} édition du "Laboratoire des droits" qui sera dédiée à l'INLCTP et l'INPT	<p>INLCTP et INPT :</p> <ul style="list-style-type: none"> Une édition conjointe entre l'INPT et l'INLCTP destinée à l'analyse de l'impact de la pandémie de COVID-19 et des réponses apportées dans le domaine de la prévention de la torture et de lutte contre la traite des personnes, en capitalisant l'expertise et l'expérience que les deux instances ont développé pendant cette période de crise sanitaire Une séance conjointe INPT et INLCTP va être dédiée aux points d'intérêt commun notamment les postes frontaliers et les centres de rétention
Produit 2.3 : Les media, les organisations syndicales et professionnelles, le secteur privé, et les OSC, en particulier celles œuvrant pour la protection des droits humains et l'assistance aux populations vulnérables et exposées aux risques liés à la torture et à la traite des personnes, sont informées et sensibilisées sur les mécanismes d'intervention des instances concernées et sont mieux outillées pour apporter des réponses appropriées	2.3.2 Renforcement des capacités et appui des OSC, œuvrant dans la prévention de la traite et de la torture et la protection des victimes, dans la mise en œuvre de leurs activités	<p>INLCTP :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre des projets associatifs visant la réinsertion socioéconomique des victimes de la traite touchées par la crise COVID-19
	2.3.3 Soutien aux activités de sensibilisation des clubs de droits humains et de droit humanitaire en milieu académique	<p>INLCTP et INPT :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les deux instances seront appuyées pour organiser des activités de sensibilisation sur la lutte contre la traite et la prévention de la torture en collaboration avec les clubs de droits humains et de droit humanitaire en milieu académique



Effet 3 :	L'Instance nationale pour la prévention de la torture (INLPT) et l'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes (INLCTP) produisent et partagent des connaissances en matière de prévention de la torture et de lutte contre la traite des personnes	
Produit	Réalizations prévues en 2021	Activités
Produit 3.1 : Des recherches en lien avec la prévention de la torture et la lutte contre la traite des personnes sont réalisées et diffusées	3.1.1 Réalisation et publication des recherches, études, enquêtes et rapports 3.1.2 Documentation & Capitalisation des expériences 3.1.3 Renforcer la collaboration entre les deux Instances et les différentes structures de recherche universitaire	INLCTP : <ul style="list-style-type: none"> • Appui pour la réalisation d'une étude sur le profil des victimes de traite INPT : <ul style="list-style-type: none"> • Appui pour la production et la diffusion du « Manuel de droit pénitentiaire » et du « Guide du prisonnier » • Appui pour la présentation et la discussion du « Manuel du droit pénitentiaire » aux professionnels du droit • Appui pour l'organisation de l'atelier de capitalisation de l'expérience de l'INPT sur la situation des personnes vulnérables dans les lieux de privation de liberté
Produit 3.2 : La coopération internationale avec d'autres Instances homologues est renforcée	3.2.1 Organisation de conférences nationales, internationales et/ou régionales	INLCTP : <ul style="list-style-type: none"> • Appui pour l'organisation d'une conférence (en ligne) pour la présentation du rapport annuel INPT : <ul style="list-style-type: none"> • Appui pour l'organisation du Colloque international 2021